

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 31 mai 2010**

~~~~~  
BUDGET ANNEXE SPANC 2010
DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 31 mai 2010, à Argelliers, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Étaient présents ou représentés :

Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Héléne BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Olivier LECOMTE suppléant Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET suppléant Anne-Marie DEJEAN, André SIDERIS, Robert POUJOL, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Bernard JEREZ, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET, Bernard DOUYSET, Marie-Pierre PASTOR suppléant Caroline COMBES, Jean-Pierre PECHIN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Eric PALOC, Gérard CABELLO donne pouvoir à Jean-Pierre DURET

Absents ou excusés :

Maurice DEJEAN, Daniel REQUIRAND, Caroline COMBES, excusée, Didier LAMONT, René GOMEZ, Marie-Claude BEDES, Jacky GALABRUN, excusé, Claude CARCELLER, excusé, Marie-Agnès VAILHE SIBERTIN-BLANC, Héléne DELONCA, Gérard CABELLO, excusé, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, excusée, Jean-Pierre GABAUDAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Vu le budget principal voté en 2010,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE



✶ **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 200€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 11 216€ au sein de la section d'investissement du budget annexe 2010 « SPANC »

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
67 - 673 « Titres annulés » (Dépenses) – AE		200,00€
011 – 6251 « Voyages et déplacements » (Dépenses) – AE	200,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001 – 001 « Excédent d'investissement reporté » (Recettes) – AE	11 216,00€	
16 – 1641 « Emprunts » (Recettes) – AE		11 216,00€

Transmission au Représentant de l'Etat
 N° 307 le
 Publication le
 Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
 Gignac, le
 Le Président de la Communauté de communes,
 Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



RAPPORT 2.2	FINANCES
<i>Rapporteur : Michel SAINTPIERRE</i>	
BUDGET ANNEXE SPANC 2010	
DECISION MODIFICATIVE N°1	

Les crédits prévus au budget annexe 2010 s'avèrent insuffisants au sein du chapitre 67 de la section de fonctionnement, et du chapitre 001 de la section d'investissement ; il est donc nécessaire de procéder à des virements de crédits :

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 67** « Charges exceptionnelles » : il est proposé de procéder à un virement de crédits de 200€ de l'article 6251 **du chapitre 011** à l'article 673 afin de prendre en compte des annulations de titres de 2009 correspondant à des erreurs de facturation de la redevance du diagnostique SPANC
- **Chapitre 001** « Excédent d'investissement reporté » : il est proposé de procéder à une diminution de crédits de 11 216€ sur l'article 001 afin de prendre en compte le report de l'excédent cumulé d'investissement de 2009 qui s'élève à 1880.04€ et non à 13 096.04€ montant budgété initialement par erreur, cette diminution de crédits de recettes d'investissement est compensée par une augmentation de crédits de recettes d'investissement de 11 216€ sur l'article 1641 **du chapitre 16**

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédit suivants à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
67 - 673 « Titres annulés » (Dépenses) – AE		200,00€
011 – 6251 « Voyages et déplacements » (Dépenses) – AE	200,00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
001 – 001 « Excédent d'investissement reporté » (Recettes) – AE	11 216,00€	
16 – 1641 « Emprunts » (Recettes) – AE		11 216,00€

Je propose donc à l'assemblée :

- **De voter** la décision modificative n°1 d'un montant de 200€ au sein de la section de fonctionnement et d'un montant de 11 216€ au sein de la section d'investissement du budget annexe 2010 « SPANC »

Le Président



Louis VILLARET